

Annexe au règlement de l'École de Musique Multisite

Site d'Echallens

But de l'école

Le but de l'École de Musique (EML) est d'offrir un enseignement permettant d'assurer une relève musicale de qualité.

L'EML propose les cours suivants :

- Initiation musicale
- Initiation par la flûte à bec
- Solfège
- Flûte traversière
- Clarinette
- Saxophone
- Trompette
- Trombone
- Cor
- Batterie / Percussion
- Tambour

Instruments

L'élève est responsable des instruments et matériel utilisés. Les dommages causés par le manque de soins ou la négligence seront facturés. Les réparations seront exclusivement exécutées par un spécialiste mandaté par l'EML.

Salles de cours

L'EML met à disposition les locaux destinés à l'enseignement.

Ecolages

Les tarifs de l'école de musique sont annexés au présent règlement. L'écolage est payable par semestre, sur facture. En cas de démission d'un élève en cours de semestre, l'écolage reste dû pour tout le semestre (respectivement pour toute l'année, s'agissant des cours collectifs). Une demande écrite de remboursement de l'écolage peut être adressée au responsable en cas de maladie/accident (plus de trois semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

Musique d'ensemble

L'EML dispose de son propre ensemble musical (Croqu'Notes), qui fait partie intégrante du cursus. L'entrée intervient sur avis du responsable de l'EML, d'entente avec le professeur et le directeur de l'ensemble. La participation à l'ensemble est gratuite.

Concours des solistes

Les élèves de l'EML sont invités à prendre part au Concours des solistes et petits ensembles du Giron, ainsi qu'à la finale Vaudoise des solistes et petits ensembles réservée aux lauréats. L'avis du professeur sera requis.

Camps de musique

Les élèves sont invités à participer aux divers camps de musique organisés par l'EML, le Giron et la SCMV. Le financement est à la charge de l'élève.

Auditions

L'élève est tenu de participer aux auditions organisées par l'EML, sur demande du professeur.